



Aménagements de Bouillé-Saint-Paul, conception Denis Delbaere © CAUE 79

Projets d'espace public

Le CAUE à vos côtés

Une place publique, une traversée de bourg, une zone de stationnement, une rue, un parvis, une liaison piétonne, des abords d'une salle des fêtes, etc.

Les espaces publics sont les lieux où se jouent à la fois l'économie, la convivialité et l'identité de la commune. Le CAUE 79 peut vous accompagner sur des réflexions globales d'aménagement, ou vous conseiller sur des projets plus modestes, comme le traitement des abords de votre salle des fêtes ou la création d'une liaison piétonne. Pour chaque projet, le CAUE 79 portera une attention particulière et adaptera sa réponse à la commune : cela pourra être un accompagnement pour recruter un professionnel tout comme un conseil spécifique ou encore un accompagnement spécifique avec conduite d'un atelier avec les habitants et les agents.

Réaménagement d'un centre-bourg

Une commune veut transformer son centre-bourg et souhaite faire participer les habitants. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- Visite avec le paysagiste-conseiller
- Conseil ponctuel
 - Examen de la demande et proposition d'un périmètre d'étude.
 - Information sur la concertation.
 - Marche à suivre pour mener son projet : sélection de maîtrise d'œuvre (concepteurs) en 2 temps.
- Accompagnement complet (avec convention)
 - Rédaction du cahier des charges : analyse du contexte urbain, définition des objectifs et particularités.
 - Définition de la mission incluant des ateliers participatifs.
 - Règlement de consultation et participation au jury de sélection.

Les modalités

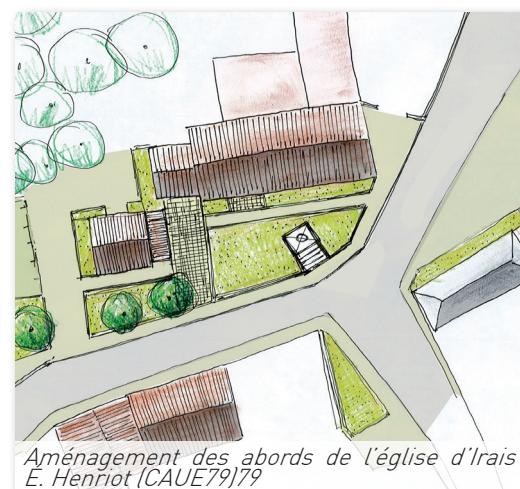
Contact par téléphone ou courriel au :

05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr

Toutes les demandes seront traitées en premier par la Direction du CAUE 79. Un conseiller se rendra ensuite sur place.

Mots clés

- Convivialité
- Mixité des usages
- Apaisement de la circulation
- Végétalisation
- Simplicité
- Perméabilité des sols



Aménagement des abords de l'église d'Irais
E. Henriot (CAUE79)79

Aménagement d'un jardin public

Une commune veut transformer une parcelle en cœur de bourg en un jardin pour les habitants. Elle souhaite leur participation. Le parcours est le suivant :

- **Visite avec le paysagiste-conseiller**

- **Conseil ponctuel**

- Examen de la demande.
- Analyse du lieu et de ses atouts.
- Marche à suivre pour mener son projet : atelier avec les habitants et schéma du CAUE 79.

- **Accompagnement spécifique (avec convention)**

- Atelier avec les habitants : partie théorique sur des exemples de qualité et partie pratique avec remontées de besoins et envies.
- Schéma du CAUE 79 : dessin du jardin avec des conseils particuliers pour chaque espace.



Autre action : fiches « Aménagements exemplaires »

Le CAUE a identifié des aménagements qui participent à l'embellissement des bourgs par leur simplicité, la place accordée au végétal et le respect du caractère rural des lieux.

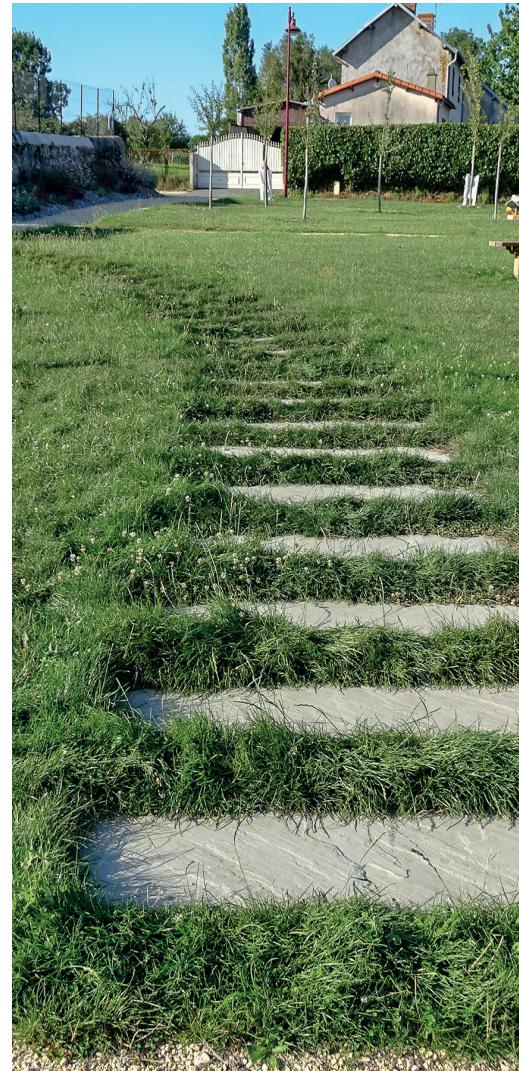
Ces fiches présentent une diversité d'aménagements correspondant aux demandes courantes des communes dont des traversées de bourgs, un parking ou encore un « city-park ».

Notre approche

- Adapter l'aménagement au contexte et aux moyens de la commune.
- Accorder une place importante à la végétalisation.
- Favoriser l'appropriation des espaces par les habitants.

Les intervenants

- Les conseillers du CAUE 79 sont diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.
- Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.



City Park d'Allonne - concepteurs : Canopée et AREA © CAUE 79



Aménagements de Saint-Martin-d'Entraigues, conception Parcours © CAUE 79

Projets de végétalisation

Le CAUE à vos côtés

Une stratégie de fleurissement, une végétalisation de cimetière, une reconversion d'un terrain de football, un traitement des lisières urbaines, une cour d'école, etc.

Planter est une action d'aménagement qui participe au bien-être des habitants. Le végétal permet de faire un lien avec le paysage, de structurer la ville, et d'embellir l'espace. Le CAUE 79 peut vous aider à choisir des végétaux ou vous accompagner à concevoir un projet de valorisation de l'espace public.

Pour chaque projet, le CAUE 79 portera une attention particulière et adaptera sa réponse à la commune : cela pourra être un accompagnement pour recruter un professionnel tout comme un conseil spécifique ou encore un atelier avec les habitants et les agents.

Fleurissement d'un bourg

Une commune veut s'engager dans une démarche durable de fleurissement et de gestion de ses espaces-verts, et être conseillée sur les ambiances végétales à valoriser. Le parcours est le suivant :

- Visite avec le paysagiste-conseiller
- Conseil ponctuel
 - Identification des caractéristiques des espaces et des enjeux.
 - Proposition d'une stratégie.
- Conseil spécifique
 - Hiérarchisation des espaces à fleurir ou à gérer de manière plus raisonnée pour un projet global de fleurissement cohérent.
 - Illustration des ambiances.
- Accompagnement spécifique (avec convention)
 - Carte des secteurs à fleurir ou à planter.
 - Réalisation de « fiches-actions ».

Les modalités

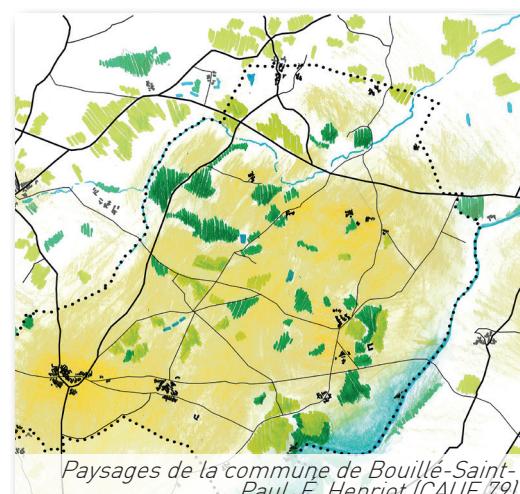
Contact par téléphone ou courriel au :

05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr

Toutes les demandes seront traitées en premier par la Direction du CAUE 79. Un conseiller se rendra ensuite sur place.

Mots clés

- Plantes vivaces
- Flore spontannée
- Arbre en port libre
- Identité communale
- Entretien limité
- Gestion différenciée



Extension d'un cimetière

Une commune veut agrandir et requalifier le cimetière existant. Elle souhaite faire une partie des travaux en interne. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- **Visite avec le paysagiste-conseiller**
- **Conseil ponctuel**
 - Examen de la demande.
 - Analyse du site et de ses atouts.
 - Marche à suivre pour mener le projet : détail du processus de sélection du maître d'œuvre (paysagiste-concepteur) et proposition d'une mission allégée adaptée aux besoins de la commune.
- **Accompagnement ponctuel (avec convention)**
 - Rédaction du cahier des charges : analyse du contexte, définition des objectifs et des particularités.
 - Définition de la mission du concepteur pour une réalisation en interne.
 - Fourniture des éléments de consultation et aide à la sélection du concepteur.



Les fiches « Pratiques exemplaires »

En partenariat avec le département des Deux-Sèvres, le CAUE a créée des fiches en soulignant les qualités spatiales et les avantages en matière d'entretien. Elles sont adaptées aux agents des communes rurales et reposent sur un leitmotiv : *faire mieux avec moins*.

Ces fiches abordent les thèmes suivant : végétalisation, fleurissement, respect des arbres et des arbustes, gestion des espaces enherbés et dé-bétonnisation d'espaces publics.

Les intervenants

- Les conseillers du CAUE 79 sont diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.
- Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.



© Crédit photo : CAUE79, CD79

Notre approche

- Choisir des végétaux adaptés.
- Privilégier les solutions simples en entretien.
- Assurer une cohérence à l'échelle communale.



Réhabilitation de l'école de La Foye-Monjault, architectes Frénésis © Frénésis

Projets de bâtiment

Le CAUE à vos côtés

Un préau, une salle des fêtes, une maison de santé, une extension de mairie, une école, une transformation de maison en locatifs, des halles ouvertes, etc.

Construire ou réhabiliter un bâtiment est une création architecturale modifiant le cadre de vie. Les enjeux sont variés : gestion et évolution du patrimoine, maîtrise des coûts, etc. Le CAUE 79 peut conseiller sur les possibilités de transformations offertes par un bâtiment ou encore vous accompagner sur des projets plus structurants.

Pour chaque projet, le CAUE 79 portera une attention particulière et adaptera sa réponse à la commune : cela pourra être un accompagnement pour recruter un professionnel tout comme un conseil spécifique ou encore un atelier avec les habitants et les agents.

Transformation d'école

Une commune veut transformer un préau en salle de motricité et créer un préau au sein de la cour d'école. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- Visite avec l'architecte-conseiller
- Conseil ponctuel
 - Proposition d'un emplacement pour le préau et suggestion de compléter le projet par le traitement du dortoir et la végétalisation de la cour.
 - Marche à suivre pour mener son projet : sélection de maîtrise d'œuvre (architecte et paysagiste-concepteur).
- Accompagnement simple (convention)
 - Cahier des charges : analyse du contexte urbain, la définition des objectifs et les particularités.
 - Définition de la mission avec concertation des usagers
 - Cadre de la consultation et aide à la sélection.

Les modalités

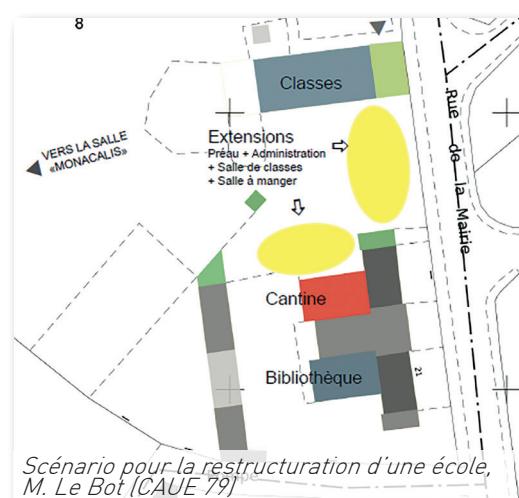
Contact par téléphone ou courriel au :

05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr

Toutes les demandes seront traitées en premier par la Direction du CAUE 79. Un conseiller se rendra ensuite sur place.

Mots clés

- Qualité d'usage
- Coût global
- Économie d'énergie
- Accessibilité - adaptabilité
- Faisabilité - Programmation
- Concertation

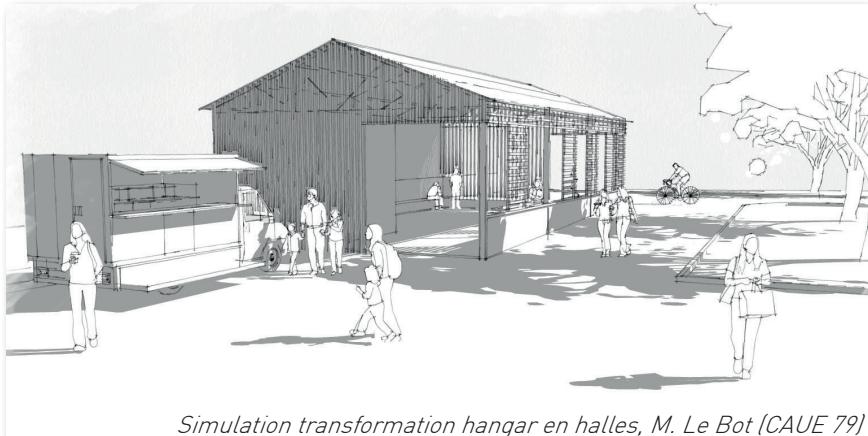


🔍 Halles ouvertes

Une commune veut transformer un ancien hangar en halles ouvertes. Elle ne sait pas comment procéder. Elle fait appel au CAUE 79 et à iD 79. Le parcours est le suivant :

- **Visite avec l'architecte-conseiller du CAUE 79 et iD 79**
- **Conseil Élaboré CAUE 79 / iD 79**
 - Examen de la demande.
 - État des lieux du bâtiment.
 - Éléments de coûts et financement.
 - Proposition des différentes manières de mener le projet : recours direct à une maîtrise d'œuvre (architecte) ou recourir à un accompagnement CAUE 79 / iD 79 pour une faisabilité
- **Accompagnement spécifique CAUE 79 / iD 79 (avec convention)**
 - Scénarios du CAUE 79 avec 2 possibilités de réhabilitation et aménagement.
 - Plan de financement par iD 79.
 - Aide au recrutement d'un bureau d'études techniques pour réaliser le diagnostic structure par iD 79.

Suite à cet accompagnement, la commune a décidé de recruter un maître d'œuvre, architecte.



Simulation transformation hangar en halles, M. Le Bot (CAUE 79)

Les intervenants

- Les conseillers du CAUE 79 sont diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.
- Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.



Auvent salle des fêtes de Chail, architectes Gérard Humeau © CAUE 79

🔍 Pergola devant école

Une commune veut abriter l'espace de sieste de son école qui est orienté plein sud. Il sert aussi de garderie le matin et le soir. Elle fait appel au CAUE 79 et à iD 79. Le parcours est le suivant :

- **Visite avec l'architecte-conseiller du CAUE 79**
- **Conseil Ponctuel CAUE 79**
 - Proposition d'une pergola en bois devant la façade. La pergola sera végétalisée et pourra être obstruée le temps de repos par des volets en bois. L'agent de la commune pourra la construire.

Notre approche

- Etre très attentif sur la question de l'usage et la demande
- Privilégier l'usage des matériaux naturels et sains.
- Penser au traitement végétal des abords.



Nouveau quartier à Pompage, concepteurs : Urban' Hymns et Groupe étude Nicolet © CAUE 79

Projets de nouveaux quartiers

Le CAUE à vos côtés

Un nouveau quartier, un logement social, une dent creuse, un habitat regroupé pour personnes âgées, un écoquartier, une démarche participative avec les habitants,etc.

Accueillir de nouveaux habitants ou maintenir la population en place est une ambition commune à toutes les municipalités. Réussir la greffe d'un nouveau quartier n'est pas évident. Le CAUE peut vous informer sur les procédures à engager, vous sensibiliser sur les enjeux de la qualité ou vous apporter un retour d'expérience.

Pour chaque projet, le CAUE 79 portera une attention particulière et adaptera sa réponse à la commune : cela pourra être un accompagnement pour recruter un professionnel tout comme un conseil spécifique ou encore un atelier avec les habitants et les agents.

🔍 Projet de lotissement

Une commune est propriétaire d'un terrain et souhaite créer un quartier inter-générationnel. Elle souhaite la participation des habitants. Son maître d'oeuvre est déjà choisi. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- **Visite avec l'architecte-conseiller**
- **Conseil ponctuel**
 - Travail sur la méthodologie des ateliers participatifs : une réunion publique et 3 ateliers sont proposés.
- **Accompagnement spécifique (avec convention)**
 - Réunion publique de présentation de la démarche.
 - Atelier sur l'organisation générale à l'échelle du quartier.
 - Atelier sur la conception architecturale et paysagère à l'échelle de la parcelle.
 - Atelier de réflexion sur la conception des logements.

Les modalités

Contact par téléphone ou courriel au :

05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr

Toutes les demandes seront traitées en premier par la Direction du CAUE 79. Un conseiller se rendra ensuite sur place.

Mots clés

- Mixité fonctionnelle et sociale
- Qualité de vie
- Densité
- Opportunité foncière
- Liaisons douces
- Participation



Habitat séniors

Une commune est propriétaire d'un terrain à proximité d'un EHPAD. et souhaite y aménager des logements pour personnes âgées. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- **Visite avec l'architecte-conseiller**

- **Conseil ponctuel**

- Simulations en plan révélant que le terrain ne se prête pas à ce type d'opération (configuration et accessibilité).
- Évaluation d'autres sites potentiels.

- **Nouveau terrain retenu par les élus**

- **Conseil complet**

- Évaluation atouts et contraintes : orientation, liens physiques et visuels avec le bourg, accès, etc.
- 1^{ers} éléments de cahier des charges.
- Marche à suivre pour mener le projet : proposition de mission de programmation.



Habitat regroupé pour personnes âgées à la Chapelle-Saint-Laurent
Conception : R&C architectes

Les intervenants

- Les conseillers du CAUE 79 sont diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.
- Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.



Logements sociaux, à Niort. Conception BPG + associés, © CAUE 79

Une attention particulière

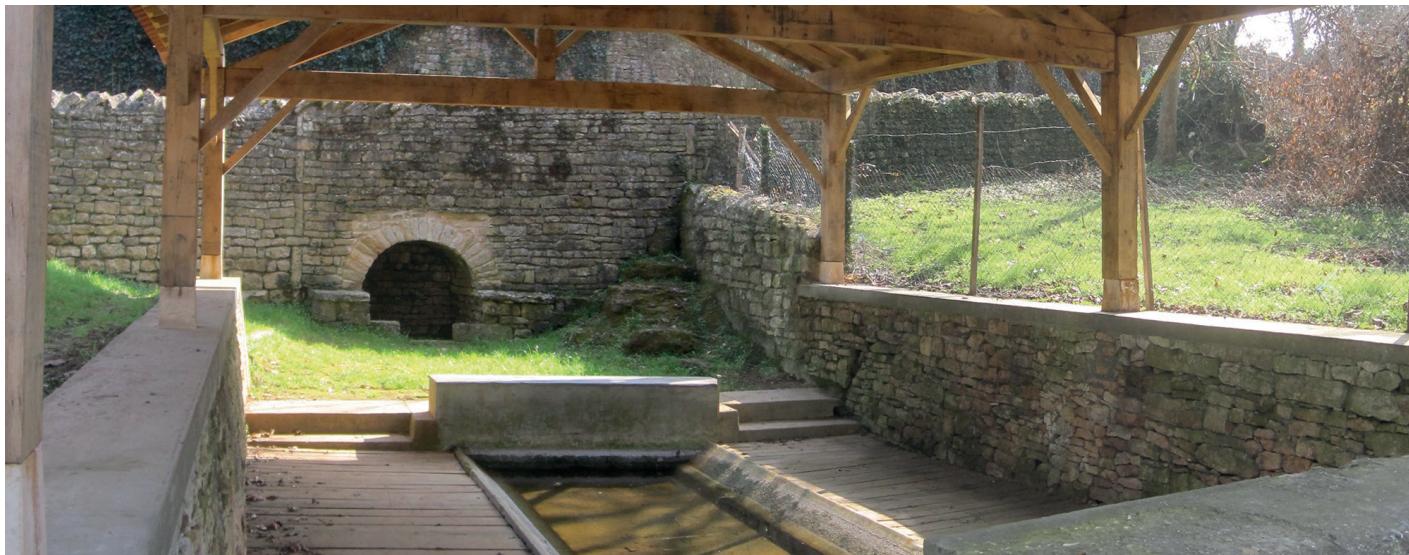
Les récentes périodes de confinement ont mis en exergue la question de l'habitat : la qualité des espaces intérieurs, la nécessité d'espaces extérieurs, que cela soit balcon ou jardins, et au final, les atouts d'un cadre de vie de quartier agréable et convivial.

Le CAUE 79 est très attentif à ces questions : l'habitat de demain devra se réfléchir à la fois au niveau des logements mais aussi de leurs abords, et plus largement, du quartier dans lequel ils s'inscrivent. La qualité des usages, le recours à des matériaux naturels, la végétalisation des abords, publics ou privés, la question des clôtures, sont autant de thèmes que le CAUE 79 privilégie.

Par ailleurs, le CAUE 79 a créé 4 ateliers pédagogiques sur cette question, allant de la Petite Section à la 5^e.

Notre approche

- Favoriser un cadre de vie accueillant pour tous.
- Intégrer les enjeux environnementaux.
- Attirer l'attention sur la nécessaire qualité du règlement.



Lavoir à Sainte-Néomaye réhabilité par l'AISM © CAUE 79

Projets patrimoniaux

Le CAUE à vos côtés

Une église, un temple, un ancien lavoir, un puits à restaurer, des murets de pierre sèche à relever, une couverture d'un vieux moulin à réhabiliter, etc.

La réhabilitation du patrimoine permet de lui redonner un usage, une fonction ou tout simplement de renforcer l'identité de la commune. Le CAUE 79 peut conseiller la commune pour réhabiliter ce patrimoine, tant sur les techniques à mettre en œuvre que sur la procédure à suivre.

Pour chaque projet, le CAUE 79 portera une attention particulière et adaptera sa réponse à la commune : cela pourra être un accompagnement pour recruter un professionnel tout comme un conseil spécifique ou encore un atelier avec les habitants et les agents.

Réhabilitation d'un lavoir

Une commune souhaite réhabiliter un lavoir. Elle porte une attention particulière à la qualité du bâti et aux abords du bâtiment. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- Visite avec l'architecte-conseiller
- Conseil ponctuel
 - Examen de la faisabilité et schéma.
 - Proposition d'un conseil spécifique pour la poursuite du projet.
- Conseil spécifique
 - Schéma de traitement des abords.
 - Liste des éléments à prendre plus particulièrement en compte pour le chantier (matériaux, mise en œuvre, etc.).

Les modalités

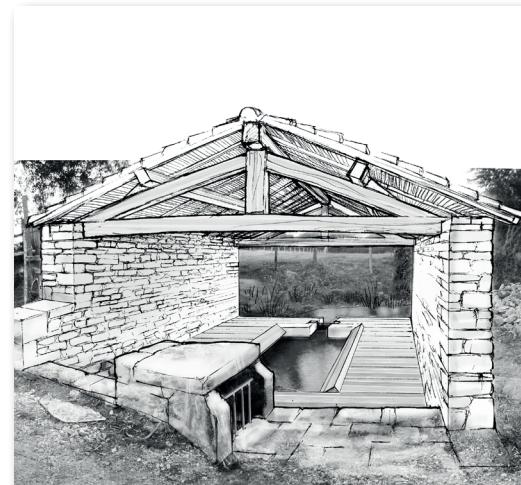
Contact par téléphone ou courriel au :

05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr

Toutes les demandes seront traitées en premier par la Direction du CAUE 79. Un conseiller se rendra ensuite sur place.

Mots clés

- Identité locale
- Architecture sensible
- Qualité des matériaux
- Respect de l'existant
- Partenariats UDAP et DRAC
- Entretien



Réhabilitation d'une église

Une commune veut réhabiliter son église inscrite aux Monuments Historiques. Il existe un certain nombre de travaux prioritaires à faire : toiture et charpente. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

Visite avec l'architecte-conseiller

• Conseil ponctuel

- Examen de la demande.
- Analyse des lieux et de ses atouts.
- Prise de contact avec la DRAC et l'UDAP afin d'échanger sur la future mission.
- Marche à suivre pour mener son projet : recourir à une mission d'Études de Diagnostic et sélection de maîtrise d'œuvre (architecte du patrimoine) en 2 temps.

• Accompagnement complet (avec convention)

- Cahier des charges : analyse du contexte patrimonial, définition des objectifs et particularités.
- Définition de la mission.
- Règlement de consultation et participation au jury.



D'élus à élus - Réhabilitation des lieux de culte - Bougon © CAUE 79

Un guide à venir pour l'entretien

Le CAUE proposera prochainement un guide pour accompagner les élus dans leurs réflexions et démarches concernant le bâti cultuel (églises et temples). Constatant la dégradation de ce patrimoine, les communes sollicitent fréquemment le CAUE : lors de ces conseils, la question de l'entretien est apparue comme prégnante.

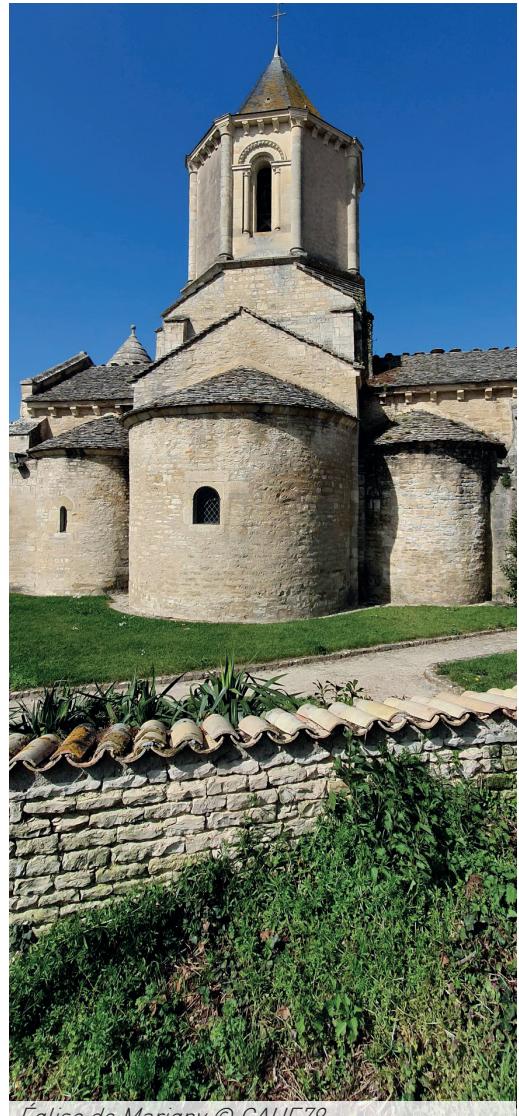
Ce guide, élaboré en partenariat avec l'UDAP, développera trois grandes thématiques : la connaissance de ce patrimoine et de ses singularités, les techniques de conservation et la transmission aux générations futures de ces édifices pluriséculaires.

Notre approche

- Valoriser le bâtiment existant.
- Privilégier les techniques de mise en œuvre simples.
- Sur le petit patrimoine, conseiller sur les abords et les accès.

Les intervenants

- Les conseillers du CAUE 79 sont diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.
- Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.



Église de Marigny © CAUE79